

9 novembre 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



### IÑAKI ECHANIZ

Député de la 4<sup>e</sup> circonscription  
des Pyrénées-Atlantiques



Assemblée nationale

126 rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

inaki.echaniz@assemblee-nationale.fr

01 40 63 19 52



Permanence parlementaire

8 avenue de la gare  
64400 Oloron Sainte-Marie  
06 40 23 21 58

### RETROUVEZ-MOI



inaki\_echaniz



Iñaki Echaniz



@Inakiechaniz



Iñaki Echaniz



inakiechaniz.fr

# IÑAKI ECHANIZ CONTINUE À PORTER DES SOLUTIONS FACE À LA CRISE DU LOGEMENT EN ZONES TOURISTIQUES

A la suite de ses interventions lors des questions au Gouvernement et sur le projet de loi de finances à l'Assemblée nationale, le député des Pyrénées-Atlantiques, Iñaki Echaniz, a à nouveau défendu plusieurs amendements pour limiter le développement des logements touristiques face à la pénurie d'habitations sur son territoire, lors du projet de loi de finances rectificative.

A l'occasion des discussions en séance, la majorité présidentielle a une nouvelle fois rejeté les propositions de l'élu visant à modifier la législation qui prévoit aujourd'hui des abattements fiscaux très avantageux, allant jusqu'à 71%, pour les propriétaires de logements meublés de tourisme.

En effet, malgré une nouvelle rédaction qui excluait les gîtes ruraux pour satisfaire les précédentes remarques du Gouvernement, les amendements n'ont pas été adoptés, la raison invoquée cette fois-ci ? Le texte examiné ne serait pas adéquat pour intégrer ce type de proposition législative.

« Le Gouvernement ne souhaite manifestement pas revenir sur des avantages fiscaux mis en place dans les années 70 et qui n'ont plus lieu d'être aujourd'hui. J'ai déposé trois amendements très raisonnables pour diminuer le nombre de personnes bénéficiaires de ces avantages, ou ne les supprimer qu'en zones tendues ou pour toute nouvelle entreprise de meublés de tourisme, à chaque fois, le Gouvernement n'a pas souhaité soutenir ma démarche, pourtant elle est urgente et nécessaire pour permettre aux habitants de trouver des habitations et diminuer la spéculation foncière. Je ne comprends pas l'inertie totale de la majorité sur ce sujet brûlant. » Iñaki Echaniz.

Par ailleurs, le député a également défendu, sans succès, deux amendements pour donner le pouvoir, aux maires, de réhausser le plafond de la surtaxe d'habitation sur les maisons secondaires et élargir le nombre de communes pouvant utiliser ce dispositif ainsi que pour décorrélérer la variation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les zones subissant une forte pression foncière.

« La séance publique menée au pas de course n'a pas permis aux parlementaires de débattre sereinement et d'obtenir des réponses étayées du Gouvernement à leurs propositions, pourtant les sujets méritaient d'être abordés dans de bonnes conditions d'examen. » Iñaki Echaniz.

#### Retrouvez ses interventions :

<https://twitter.com/Inakiechaniz/status/1590306479378423810?s=20&t=Tpw4JPCxGjfuFWX3o48ArA>

#### Les positions de vote des députés sur les amendements d'Iñaki Echaniz :

Amendement pour modifier le plafond de la majoration de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, décidée par les conseils municipaux :

[https://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/\(legislature\)/16/\(num\)/553](https://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/(legislature)/16/(num)/553)

Amendements pour diminuer les avantages fiscaux sur les meublés de tourisme :

[https://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/\(legislature\)/16/\(num\)/496](https://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/(legislature)/16/(num)/496)

[https://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/\(legislature\)/16/\(num\)/497](https://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/(legislature)/16/(num)/497)

[https://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/\(legislature\)/16/\(num\)/549](https://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/(legislature)/16/(num)/549)